

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

Le 9 mars 2020 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Alain Fournier de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	DERISSON	Jacqueline	A
POLLE	Emmanuelle	Secrétaire de séance	MAZUIR	Brigitte	P
FOURNIER	Roger	P	FANFANI	Fabienne	P
LEBRET	Paulette	P	MONCUIT	Stéphanie	Procuration à M. le Maire
LECLERC	Olivier	P	SCHMITTER	Anne	P
LERENDU	Michel	P	AVENEL	Max	P
PFEIFFER	Michel	P	LEMESLE	Jean	P
SAVARY	Serge	P	VLEMINCKX	Sylvie	P
JOIGNE	Marcel	P	BESSIN	Pierrette	P
MAUGER	Bernard	Procuration à S. SAVARY	LAPLACE-DOLONDE	Arlette	P
LEFORESTIER	Chantal	A	GUILLOTTE	Hubert	P
COCHEPAIN	Martine	A			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Aucune observation des conseillers municipaux, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

M. LERENDU présente le compte administratif 2019 du Budget Principal qui présente un excédent cumulé de fonctionnement de 319 882,67 €, et un excédent cumulé d'investissement de 1 484 797,41 €.

- M. GUILLOTTE aimerait connaître le montant exact des investissements réalisés par opération.
- M. LERENDU lui précise que la comptabilité M 14 ne présente pas les investissements par opération. Il faut donc consulter le Grand Livre pour connaître les montants précis.
- M. LERENDU : « Tous les travaux inscrits au BP 2019, finis, en cours ou sur le point de commencer, sont bien financés : les restes à réaliser s'élèvent à 4 825 948 € et sont bien déduits du résultat. Les recettes à réaliser sont les subventions pour 641 000 € concernant les opérations en cours.

Le prêt-relai du 2 500 000 € est également à réaliser, il a été mis en place début janvier, au taux de 0,25 %. Il sera remboursé au fur et à mesure des ventes des biens affectés au financement de la Résidence Séniors.

L'excédent de clôture est donc de 1 484 797 € et pourra financer les sommes à inscrire au Budget 2020 pour la fin des travaux de la mairie, et la 2^{ème} tranche de la RD 44 ».

M. LERENDU fait le bilan budgétaire du mandat : « Nous avons dû subir dès 2014 la diminution de la dotation de l'Etat, soit une perte de 250 000 € sur 5 ans. Nous avons également enregistré une dépense supplémentaire de 10 000 € par an, soit 60 000 sur le mandat, correspondant aux pertes de change, pour un prêt souscrit en franc suisse en 2004. Ce prêt prend fin en août 2020 ».

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

« Afin de maintenir notre capacité d'investissement, nous avons cherché à réduire les dépenses de fonctionnement en négociant les contrats d'assurances, en adhérant au SDEM pour le contrat de maintenance de l'éclairage public. L'adhésion au SDEM a permis de réduire le coût des travaux d'effacement des réseaux de plus de 40 % par rapport à la gestion précédente.

De 2014 à 2018 inclus, notre capacité d'investissement nette (emprunts déduits) a été en moyenne de 500 000 €. La diminution des remboursements d'emprunts sera de 230 000 € dans les 3 ans à venir. Cela augmentera la capacité d'autofinancement d'autant.

Compte-tenu du montant élevé des remboursements des emprunts mis en place sous les mandats précédents et les diminutions des dotations, il n'était pas sérieux ni responsable de mettre en place avant 2019 un emprunt de 3 000 000 € pour réaliser d'importants investissements.

Je rappelle qu'entre 2014 et 2018, les investissements divers réalisés se sont élevés à 3 900 000 € TTC.

En 2019, ils s'élèvent à 3 806 391 €, et à 4 925 948 € pour les restes à réaliser, soit un total de 12 632 339 € (9 132 000 € si on ne tient pas compte de la Résidence Séniors financée à part).

Je crois que nous pouvons être fiers de notre gestion financière qui laisse pour les années à venir une situation saine avec une bonne capacité d'investissements ».

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le compte administratif 2019 du Budget Principal.

N° 2 – BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS

M. LERENDU présente le compte administratif 2019 du Budget annexe des Campings qui présente un excédent cumulé d'exploitation de 28 816,16 € et un excédent cumulé d'investissement de 112 437,67 €.

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le compte administratif 2019 du Budget annexe des Campings.

- M. GUILLOTTE demande s'il y a une explication à la baisse de recettes du camping.
- M. LERENDU et M. le Maire expliquent que les recettes sont soumises aux aléas de la météo et de la fréquentation touristique.

N° 3 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

M. LERENDU présente le compte administratif 2019 du Budget annexe de l'Assainissement qui présente un excédent cumulé d'exploitation de 1 163 267,55 € et un excédent cumulé d'investissement de 297 223,88 €.

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le compte administratif 2019 du Budget annexe de l'Assainissement.

- M. GUILLOTTE évoque le problème de la toiture de la station d'épuration qui est en très mauvais état. Il insiste sur la nécessité de prévoir ces travaux au Budget 2020.
- M. SAVARY précise que l'étude est en cours par le Bureau d'études ARTELIA.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

N° 4 – BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX

M. LERENDU présente le compte administratif 2019 du Budget annexe des Caveaux qui présente un excédent cumulé d'exploitation de 17 788,94 € et un résultat nul pour la section d'investissement.

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le compte administratif 2019 du Budget annexe des Caveaux.

N° 5 – COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

M. LERENDU propose au Conseil Municipal de valider les comptes de gestion du Receveur qui sont en concordance parfaite avec les comptes administratifs présentés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les comptes de gestion du Receveur.

M. le Maire remercie M. LERENDU pour sa présentation et le personnel pour son travail dans la gestion comptable.

N° 6 – AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Principal

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé :

- d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement, d'un montant de **319 882,67 €** en section de fonctionnement
- d'affecter l'excédent d'investissement, d'un montant de **1 484 797,41 €** en section d'investissement.

Budget annexe des campings

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé :

- d'affecter l'excédent d'exploitation, d'un montant de **28 816,16 €** en section d'exploitation
- d'affecter l'excédent d'investissement, d'un montant de **112 437,67 €** en section d'investissement.

Budget annexe d'assainissement

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé :

- d'affecter l'excédent d'exploitation d'un montant de **1 163 267,55 €** en section d'exploitation
- d'affecter l'excédent d'investissement d'un montant de **297 223,88 €** en section d'investissement.

Budget annexe des caveaux

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé :

- d'affecter l'excédent d'exploitation d'un montant de **17 788,94 €** en section d'exploitation.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les affectations de résultats proposés.

N° 7 – FINANCES - TARIFS CAMPINGS 2020

M. LERENDU expose que compte-tenu des résultats des campings pour l'année 2019, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal du 25 Février 2019, soit :

CAMPINGS LE MARAIS ET LE MARTINET

	<u>1^{er} avril – 31 mai</u>	<u>1^{er} juin – 30 septembre</u>	<u>1^{er} au 31 octobre</u>
	2020	2020	2020
Emplacement	5,40	5.90	5,40
Personne + 13 ans	4,10	4,30	4,10
Enfant – 13 ans	2,50	2,60	2,50
Taxe de Séjour	Incluse	Incluse	Incluse

MOBIL-HOMES

	2020
Mobil-homes alimentés en 5A	1870
Mobil-homes alimentés en 10A	2070

CAMPINGS-CARS

	2020
Moins d'une heure	3.00
1 h à 6 h	5,50
6 h à 24 h	8.00
Par 24 h 00 supplémentaire	7.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ces tarifs.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

N° 8 - TARIFS DE LOCATION DU PETIT OFFICE

Mme POLLE rappelle les tarifs de location du petit office ont été fixés par délibération du 30 mars 2015 ainsi :

Artistes et Artisans	50 € le week-end 100 € la semaine
Activités commerciales	100 € le week-end
Associations caritatives et ONG	Gratuit

Il est proposé de les actualiser ainsi qu'il suit :

Artistes et Artisans dans la limite d'une fois par an	75 € le week-end 150 € la semaine
Activités commerciales dans la limite d'une fois par an	150 € le week-end
Associations caritatives et ONG	Gratuit

- M. GUILLOTTE demande si le fait de ne pas limiter à 1 fois par an pour les associations caritatives est volontaire.
- Mme POLLE pense que ce n'est pas nécessaire de limiter pour ces associations, considérant qu'il n'y a aucun abus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les tarifs proposés.

N° 9 - RIFSEEP

Dans le cadre des avancements de grade de certains agents, il y a lieu de réactualiser le tableau du régime indemnitaire pour prendre en compte ces modifications.

Il est proposé de valider le tableau suivant modifiant les cadres d'emploi :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

Catégorie A	Attaché
	Attaché principal
Catégorie B	Rédacteur
	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe
	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe
Catégorie B	Assistant de conservation du patrimoine
	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^e classe
	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe
Catégorie B	Technicien
	Technicien principal 2 ^e classe
	Technicien principal 1 ^{ère} classe
Catégorie C	Adjoint d'animation
	Adjoint d'animation principal 2 ^e classe
	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe
Catégorie C	Adjoint Administratif
	Adjoint administratif principal 2 ^e classe
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Catégorie C	Adjoint Technique
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe
	Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe

Il est précisé que :

- il n'y a pas de régime indemnitaire durant la période de stagiairisation d'un nouvel agent, sauf dans le cadre de :
 - . l'avancement de grade,
 - . l'obtention d'un concours ou d'un examen
 - . la promotion interne.

Pour ces cas particuliers, il est proposé de maintenir le régime indemnitaire attribué au poste pendant le temps du stage, pour les cadres d'emploi ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE ces propositions.

N° 10 - FOYER DE MARETTES
ATTRIBUTION DES MARCHES

M. SAVARY propose d'attribuer les marchés pour la rénovation et l'extension du Foyer des Marettes suivant le tableau ci-dessous :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

<u>Lot</u>	<u>Corps d'état</u>	<u>Estimation HT</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Montant offres HT</u>
1	Démolition – Gros œuvre	81 700,00	MAZZERI Bruno	77 000,00
2	Charpente – Ossature bois Bardage - Etanchéité	60 400,00	LE PETIT Daniel	63 603,25
3	Menuiseries extérieures Aluminium	36 600,00	LECARDONNEL	32 900,00
4	Menuiseries intérieures Plâtrerie sèche	58 450,00	ORQUIN	63 823,95 y compris variantes
5	Sols souples Peinture	15 250,00	LEBOUVIER	13 740,30 y compris variantes
6	Plomberie Chauffage – Ventilation	42 750,00	BLIN-LEMONNIER	48 868,64
7	Electricité	16 400,00	BLIN-LEMONNIER	13 204,70
TOTAL		311 550,00		313 140,84

M. SAVARY remercie l'ensemble de la Commission des Travaux pour son implication dans ce dossier.

- Mme BESSIN demande si une piste de danse est bien prévue.
- M. SAVARY confirme que cette piste est bien prévue dans la partie en extension.

Par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. AVENEL, Mme VLEMINCKX), le Conseil Municipal,

VALIDE les attributions de marchés proposés,

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant.

N° 11 - RD 44 – 2^{ème} TRANCHE
ATTRIBUTION DES MARCHES

M. LECLERC propose d'attribuer les marchés de la 2^{ème} tranche de travaux de la RD 44 (entre la rue Abbé Bailleul et le cimetière) suivant le tableau ci-dessous :

<u>Lot</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Montant HT</u>
1	Voirie Eaux pluviales	COLAS IDFN	521 760,80
2	Assainissement Eaux usées	CEGELEC	184 007,00
3	Espaces verts	VALLOIS	49 986,48
TOTAL			755 754,28

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

Il est précisé que le lot n° 3 – AEP – est attribué par le CLEP – SDEAU 50.

- Mme LEBRET demande si l'aménagement de la Place de l'Eglise est compris dans cette 2^{ème} tranche.
- M. LECLERC confirme que la 2^{ème} tranche comprend la Place de l'Eglise.
- Mme LEBRET fait remarquer que les riverains n'ont pas été consultés et que le projet ne leur convient pas.
- M. LECLERC a rencontré la plupart des commerçants et précise que leurs remarques ont été prises en compte dans la mesure du possible.
- Mme LAPLACE-DOLONDE propose que les riverains soient informés à l'avance du planning du chantier et de son organisation.
- Mme FANFANI demande où en est le projet de démolition des Points Cardinaux.
- M. LECLERC précise que l'appel d'offres pour la démolition sera lancé prochainement.
- Mme LEBRET demande où seront aménagées les toilettes publiques.
- M. LECLERC explique que les toilettes publiques ne sont pas incluses dans le projet. Leur implantation sera déterminée après la démolition des Points Cardinaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les attributions de marchés

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés correspondants et tous documents s'y rapportant.

GARAGE SNSM

M. SAVARY rappelle que le projet d'extension du garage SNSM a fait l'objet d'une étude par l'Agence d'Architecture Desheulles Jourdan, chargée de la maîtrise d'œuvre.

Plusieurs propositions ont été faites.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis sur ces projets.

Une demande de subvention auprès du Conseil Régional pourra être déposée, après validation du projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de subvention.

Deux esquisses sont présentées.

Un débat s'engage sur l'éventuel choix, étant précisé que les responsables de la SNSM ont un avis différent de celui de la Commission des Travaux.

Considérant que le Conseil Municipal n'a pas tous les éléments pour prendre une décision, M. le Maire décide de reporter le sujet à une séance ultérieure et de rencontrer les utilisateurs pour trouver un accord.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

N° 12 - RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE

Lors du Conseil Municipal du 27 janvier 2020, il a été décidé de déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation et l'extension de la mairie.

Or, la circulaire de la Préfecture, transmise le 7 février 2020, modifie les catégories de travaux subventionnables.

Deux dossiers peuvent être déposés, au titre de la rénovation et de l'extension des locaux.

Il y a donc lieu d'autoriser M. le Maire à déposer les dossiers correspondants, soit :

RENOVATION DE LA MAIRIE

PLAN DE FINANCEMENT

	Montant HT Phase 1	Montant HT Phase 2	TOTAL	Taux
Montant Travaux	235 250.00	235 620.00	470 870.00	
ETAT - DETR			94 174.00	20 %
COMMUNE			376 696.00	80 %

EXTENSION DE LA MAIRIE

PLAN DE FINANCEMENT

	Montant HT Phase 1	Montant HT Phase 2	TOTAL	Taux
Montant Travaux	206 839.60	237 476.00	444 315.60	
ETAT - DETR			88 863.12	20 %
COMMUNE			355 452.48	80 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à déposer les dossiers de subventions DETR présentés.

M. AVENEL quitte la salle à 19 h 40.

N° 13 - RESEAU ELECTRIQUE CHARRIERE DE LA MORANDIERE

Suite à la tempête de février 2020, une partie du réseau électrique situé charrière de la Morandière a fait l'objet d'une mise en sécurité dans l'urgence.

Ce réseau Basse Tension n'alimentait aucun client puisqu'il desservait des cabanons abandonnés.

Toutefois, ENEDIS ne peut supprimer ce réseau sans autorisation du conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De confirmer la demande de dépose du réseau Basse Tension situé Charrière de la Morandière, à partir du branchement du Chalet des Mielles,

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

- De confirmer que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne.

M. SAVARY précise que les parcelles concernées présentent des vestiges d'anciens mobil homes en ruine.

Il souhaite que le Conservatoire du Littoral, propriétaire de plusieurs parcelles, soit contacté pour procéder au nettoyage et à l'évacuation des débris.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la proposition.

N° 14 - DONATION TOURNIER - DELEGATION DE SIGNATURE

Par délibération du 17 juin 2019, le Conseil Municipal a accepté la donation de la famille TOURNIER.

L'acte de donation doit être signé en l'étude de Maître LUZU, Notaire à Paris.

Il est donc proposé de donner délégation à Mme Emmanuelle POLLE pour la signature de cet acte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE tous pouvoirs à Mme Emmanuelle POLLE, 1^{ère} Adjointe au Maire, pour signer l'acte de donation de la parcelle TOURNIER, à intervenir en l'étude de Maître LUZU, Notaire à Paris.

N° 15 - RANDONNEE LA VOIE DE LA LIBERTE

M. Roger FOURNIER explique que l'Association de cyclotourisme La Voie de la Liberté a proposé de faire étape à Agon-Coutainville le 6 juin 2020.

Sous réserve de prendre en charge les plateaux-repas du midi (environ 3 500 €) pour les 350 participants, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

M. FOURNIER précise qu'il avait en premier lieu été envisagé d'accueillir les randonneurs au gymnase, mais la C.M.B. n'y est pas favorable pour des raisons de sécurité. Le repas pourrait peut-être avoir lieu au VTF de Blainville sur mer.

- Mme SCHMITTER demande quel est l'intérêt de cette manifestation pour la commune.
- M. le Maire et M. FOURNIER expliquent qu'il s'agit aussi d'organiser une manifestation commémorative et d'accueillir plusieurs délégations étrangères, ce qui contribuera à la notoriété de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

ACCEPTTE cette proposition, étant précisé que l'accueil de la randonnée aura lieu à Agon-Coutainville (manifestation commémorative avec dépôt de gerbes) et que le repas pourra avoir lieu au VTF.

QUESTIONS DIVERSES

Mme LEBRET a été informée du départ en retraite du gardien des campings. Elle s'étonne que le Conseil Municipal n'en ait pas eu connaissance.

Mme COCHEPAIN demande si son remplacement est prévu. Il lui est répondu que les 2 agents sont recrutés pour assurer la continuité du service.

Mme LAPLACE-DOLONDE fait un bilan du mandant écoulé :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

Pour cette fin de mandat je voudrais tout d'abord remercier mes collègues conseillers pour ces moments et échanges partagés au conseil.

Ensuite je veux restituer ce mandat dans le contexte national avant de faire un retour rapide sur celui-ci.

Les 6 années passées n'ont pas été de tout repos. Je rappellerai quelques faits marquants :

- ☐ l'attentat de Charlie Hebdo et ceux qui ont suivi ont bouleversé et secoué toute la société française,
- ☐ Autre déflagration intense : la crise des gilets jaunes qui a révélé toutes les inégalités sociales et territoriales mises depuis longtemps sous le tapis et pour lequel le grand débat a été une réponse intéressante, mais inadaptée,
- ☐ Sur un autre plan, moins violent, en tout cas en apparence, la Nouvelle Réorganisation du Territoire de la République a totalement déstructuré l'organisation territoriale ancienne sur laquelle les élus et citoyens se reconnaissaient. Cette nouvelle organisation imposée, d'où est née localement la CMB n'était pas celle pour laquelle nous avons été élus en 2014.

Au conseil nous avons regretté plusieurs choses :

- ☐ pas de débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget,
- ☐ pas de droit à la parole du public à la fin des conseils,
- ☐ pas d'expression spécifique des élus n'appartenant pas à la majorité dans les journaux communaux,
- ☐ pas d'envoi des compte-rendus des réunions des commissions aux autres élus,
- ☐ pas d'avis (sauf exception) de la commission d'urbanisme sur les permis de construire,
- ☐ pas assez de débats sur des sujets brûlants et intéressant notre commune comme ceux, par exemple, que j'ai organisés avec plusieurs intervenants. En 2016 « Nous, le climat et la mer », en 2017 « Qui fait quoi dans le domaine de l'eau potable ».

A aucun de ces débats je n'ai eu le plaisir d'avoir la présence des responsables communaux parce que ces débats avaient été organisés par « Vivre ensemble à Agon-Coutainville ».

Ce comportement d'exclusion vis à vis d'une association qui souhaite l'échange pour inviter à la vigilance reste inadmissible.

La campagne électorale est un moment privilégié pour mettre en avant les difficultés comme les projets mais ce moment de discussion autour de sujets importants doit se poursuivre tout le long du mandat. C'est un message que je souhaite porter auprès de futurs conseillers.

C'est dans cet esprit que j'organiserai, en tant que présidente actuelle du Conseil de l'Eau Potable d'Agon-Coutainville, en coordination avec la nouvelle équipe, une réunion publique d'information sur la gouvernance, les installations et les réseaux d'eau sur la commune d'Agon-Coutainville. Ce sera vers la fin avril.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. le Maire remercie Mme LAPLACE-DOLONDE pour ce bilan et prend note de ses critiques et de ses suggestions. Il la remercie pour son implication et son travail pendant tout le mandat et notamment pour le service de l'eau potable.

M. le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal avec lequel il a eu beaucoup de plaisir à travailler. Il remercie également tout le personnel communal pour le travail réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

La Secrétaire de Séance,
E. POLLE



Pour extrait conforme, le

13 MARS 2020

Le Maire,
C. DUTERTRE

